

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 Février 2018

Convocation : le 17 Février 2018

Présents : Mesdames BERGERON, LE MOULT, PLAGNAT et VASSEL
Messieurs DEJOURS, DUPIN, LADREYT, HURLIN, MARGIRIER,
GUERIN, VALLON et BASSET

Excusée : Madame CORBIN

Isabelle CORBIN donne procuration à Gilbert DEJOURS

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 29 Janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MARGIRIER

- **Gouvernance : élection d'un adjoint délibération N° 13 / 2018 :**

A sa demande, Catherine RISCH, 3 ème Adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse, a cessé ses fonctions. Cette demande a été acceptée par le Sous Préfet le 22 février 2018.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 09 / 2014 du 29 mars 2014 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 29 mars 2014 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le nouvel adjoint élu en remplacement de celui qui avait cessé ses fonctions prend place au même rang du tableau des adjoints,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3 ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,



web

Article 1er : Décide que le nouvel adjoint élu qui aura en charge la compétence « projets – bâtiments » en remplacement de celui qui avait cessé ses fonctions prendra place au même rang du tableau des adjoints.

Article 2 : Procède à la désignation du 3 ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Guérolé VALLON

Nombre de votants :	13 (dont 1 vote par procuration)
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
Nombre de bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13

Suffrages exprimés : 13 voix pour Guérolé VALLON

Article 3 : Monsieur Guérolé VALLON est désigné en qualité de 3 ème adjoint au maire à compter du 24 Février 2018.

- **Délibération n° 14 / 2018 : délaissé de terrain sur la RD 533 : le Petit Fringuet**

Denis DUPIN, rapporteur, expose que le long de la RD 533 au niveau du quartier Le Fringuet, le département dispose d'une emprise dédiée à l'origine au stockage des matériaux nécessaires à l'entretien de la voirie départementale.

Cette emprise n'est plus mobilisée par le département mais par contre l'est, en partie, par la Communauté de Communes Rhône Crussol pour l'entretien des voiries communales.

Le propriétaire de la parcelle AL 157, voisin de ce délaissé, sollicite l'acquisition d'une emprise.

Considérant ces éléments, le Conseil municipal sollicite du département de l'Ardèche, le transfert de domanialité du domaine public départemental vers le domaine public communal de l'emprise concernée (cf. plan).

En cas d'accord, la commune fera son affaire du déclassement de l'emprise à céder aux propriétaires riverains qui pourraient être intéressés.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **APPROUVE** le transfert de domanialité du domaine public départemental vers le domaine public communal de l'emprise concernée.

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR : 13 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **PLU : modification N° 2 : avancement :**

Par délibération en date du 24 mars 2017, le Conseil Municipal de Champis a décidé d'engager une modification de son plan local d'Urbanisme (PLU) pour intégrer les dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi MACRON) permettant les extensions et annexes des habitations existantes en zone A (Agricole) et N (Naturelle).

Le 29 septembre 2017, le Conseil Municipal de Champis a délibéré pour que la Communauté de communes Rhône Crussol poursuive cette procédure. Conformément à la réglementation, les personnes associées ont été consultées (SCOT, Direction Départementale des Territoires des Espaces Naturels,...) et ont émis un avis favorable. Un commissaire enquêteur sera désigné prochainement. Un registre d'enquête public ainsi que le dossier seront mis à disposition du public prochainement en mairie de Champis.

- **Commission des finances : préparation du budget 2018 :**

La commission des finances se réunira le jeudi 22 mars à 18 h 30 en mairie de Champis afin de préparer le budget primitif 2018 qui sera voté ainsi que le compte administratif lors de la séance du conseil municipal du 30 mars.

- **Lotissement : médiation en cours**

Le conseil municipal opte pour la recherche d'une solution amiable équilibrée avec le propriétaire. Propositions du maire en cours d'examen, prochainement une nouvelle médiation sera organisée.

- **Réunion de la commission communale des impôts directs (CCID):**

La CCID se réunira le vendredi 23 mars 2018 à 14h00 en mairie de CHAMPIS sous la présidence de Monsieur le Maire de Champis pour examiner les valeurs locatives et le classement des nouvelles propriétés bâties.

Les membres de la commission seront convoqués par courrier.

Il est rappelé que les 11 membres de la commission communale des impôts directs ont été désignés par la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche parmi une liste de 24 noms proposés par le Maire de Champis.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BATHAIL Valérie BOUDAY Dominique COSTE Gilbert SAHY Denis SERRETTE Bernard SOTON Jean	BASSET Fabrice DAUPHIN Rolande DEAGE Marcel MARGIRIER Daniel PLAGNAT Indiana

- **CCRC : adhésion éventuelle à la fourrière animalière :**

Un courrier sera adressé dans les prochains jours au Président de la communauté de communes Rhône Crussol pour examiner la possibilité d'une adhésion à la fourrière animalière des 13 communes de la CCRC

- **Visite de la station d'épuration de Guilhaud Granges :**

La communauté de communes Rhône Crussol organise à destination des élus une visite de la STEP de Guilhaud Granges le 21 mars à 9 h 30.

- **Inauguration des passerelles : 27 mars :**

Le chantier des passerelles sur le Duzon s'est terminé en janvier dernier.

L'inauguration est fixée au mardi 27 mars à 11h sur la commune de Champis au Castelet.

- **Projets : entretien du Petit patrimoine Bâti :**

Le petit patrimoine rural de la commune laissé à l'abandon depuis des décennies est en train de disparaître. Il convient de sauver tous ces ouvrages (puits, pontets, murets, aqueducs, bassins, fontaines,...) qui méritent d'être consolidés et réparés.

Un premier recensement a été établi :

- ❖ Le pontet de GIRARDIN sur l'Ozon qui relie les communes de CHAMPIS et de ST ROMAIN DE LERPS (reprise des parapets)
- ❖ La source et les bassins de Leyrisse
- ❖ La fontaine de THEOLIER et ses bassins en pierre

- ❖ La source et le réservoir du SOURBIER

- ❖ La fontaine de la Bâtie de Crussol

- ❖ La Planche de Vinard aux Pelleries

- ❖ La Planche de Roubiac à la Plaine

L'équipe municipale de CHAMPIS a déposé auprès du Département et de la Région un dossier de demande de subventions pour entretenir, restaurer son petit patrimoine et valoriser le territoire et le rendre encore plus attractif aux nombreux visiteurs qui empruntent les chemins de randonnées. Des devis ont été demandés pour la restauration de ces ouvrages.

- **Travaux en cours :**

- **Four :** Construction achevée par l'entreprise UZEL de Mercuriol. Guénoyé VALLON organisera prochainement le chantier participatif pour la construction de l'habillage du four.

= **Pont de Monépiat : rencontre du 02 février 2018 :**

Les travaux d'élargissement du Pont de Monépiat auront lieu du 27 février au 30 avril 2018.

La RD 533 sera coupée à la circulation du 9 au 27 avril.

Les lignes régulières de transport seront déviées par la RD 269 à partir du Fringuet et la RD 219. Les transports d'écoliers seront impactés la semaine du 23 au 27 avril, CITEA et le Département informeront les usagers.

= **Pousse Ma Porte : bilan :**

Cécile VASSEL présente à l'équipe municipale le bilan de ce premier festival.

	Portes ouvertes	Soirée de clôture
Nombre d'animations	25	1
Portes ouvertes	19	
Lieux publics	6	1
Nombre de participants	248	100
Annulations	1 (neige)	
Evènements complets	7	
Taux de remplissage	80%	60%

- ❖ Un ressenti positif de l'ensemble des participants
- ❖ Un très bon relais presse et radios locales
- ❖ Une image de nos communes rurales renforcée
- ❖ Un budget maîtrisé
- ❖ Une édition 2019 envisagée avec des modifications d'organisation à repenser

- **Mémoire des anciens :**

Afin de faire revivre la mémoire de nos anciens, Solange BERGERON souhaite réunir et réaliser des vidéos (souvenir d'enfance, de famille, d'école,.....) d'anciens du plateau.

- **Collectif des réfugiés : rencontre du 10 mars**

Gilbert DEJOURS et les membres du conseil municipal invitent l'équipe de bénévoles du Collectif et la famille IBRAHIM à un pot de l'amitié en remerciement de leur engagement auprès de Shadia, Fadi et leurs enfants qui devraient s'installer à Alboussière dans les prochains jours.

- **Locations : maison 55 chemin de la Croix et maison 115 rue des Sources**

Organisation des visites ; dossier administratif : 3 derniers bulletins de salaire et avis d'imposition.

- **Projet photovoltaïque sur toiture mairie et église**

Une rencontre est prévue le jeudi 8 mars 2018 en mairie de Champis avec Monsieur MARTIN du SDE 07 afin de faire le point sur ce projet d'installation de photovoltaïque sur la toiture de la mairie et de l'église.

Un diagnostic technique sur les structures bois des toitures de la mairie et de l'église sera prochainement réalisé.

- **Chasse aux œufs organisée à Champis par l'UCA : Union Commerciale d'Alboussière Champis**

Le dimanche 25 mars 2018, l'UCA organisera sur Champis la Bâtie la chasse aux œufs. Salle Toinou mise à disposition.

- **Fusion des 2 syndicats d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux :**

Suite à la fusion des 2 syndicats, les membres se sont réunis afin d'élire le bureau syndical le 19 février à Boffres.

Les 13 communes membres sont : Boffres, Charmes sur Rhône, Chateauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Georges les Bains, Saint Jean Chambre, Saint Maurice en Chalencon, Saint Julien le Roux, Saint Michel de Chabrilanoux, Silhac et Vernoux en Vivarais.

Olivier AMRANE a été élu au poste de Président.

- **Délibération N° 15 / 2018 : Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29). Il en donne la lecture : « Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain : Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité. Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux. Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 30 mars 2018 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 45

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Daniel MARGIRIER

Les Membres du Conseil Municipal